



Ville de **MARLES-LES-MINES**
 Extrait du Registre des Délibérations
 du Conseil Municipal
SÉANCE DU 19 MARS 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 13 mars 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 13 mars 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNE Philippe, Mme BACHELET Véronique, M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETON Martine, M. BENS Frédéric, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, Mme CUISINIER-QUEVA Peggy, Mme LIGNIER Irène, M. FIBA Richard, M. LEKKI Christian.

Étaient absents représentés : Mme LENTWOJT Suzanne (pouvoir à Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique), M. MICHALSKI Richard (pouvoir donné à M. BOBEK Bernard), M. DANDRE Francis (pouvoir à M. POHIER Jean-Marie), M. NOWACZYK Freddy (pouvoir donné à M. WATTEL Jean-Marc), Mme ROUSSEL Ghislaine (pouvoir donné à M. COUVILLERS Nicolas).

Étaient absents non représentés : M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, Mme VANNECKE Aurélie.

Soit : 20 présents, 9 absents (dont 5 pouvoirs), soit 25 votants.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Christian LEKKI a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2024 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19.03.25.09. DU 19 MARS 2025 PUBLIÉE LE 26 MARS 2025

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE VALLEE CARREAU

Monsieur Philippe LAISNE rappelle le cadre de l'appel à projets de l'exercice 2025 de la DETR, et qu'il y a lieu de déposer la demande de subvention correspondante, de 46.949,10 € (priorité 2 « H – Création ou réparation de voiries, création de pistes cyclables et d'aménagements pour piétons », 20 %).

Monsieur Philippe LAISNE expose que la Ville de Marles-les-Mines souhaite sécuriser les déplacements, rue de la Vallée Carreau, axe reliant plusieurs quartiers de la commune, et permettant l'accès à différents équipements (Salle de sports, terrain de football, collège, trame verte de la Vallée Carreau...).

Pour ce faire, la commune a projeté l'aménagement d'une voie verte, sur une longueur d'environ 550 mètres linéaires. La voirie existante, à double sens, est bordée par un ouvrage technique de transport des eaux pluviales, d'une part, et par un accotement stabilisé d'autre part.

Monsieur Philippe LAISNE propose que le plan de financement prévisionnel correspondant à la demande de DETR, soit établi comme suit :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux	215.548,00 €	Etat DETR	46.949,10 €	20 %
Maîtrise d'œuvre	19.197,51 €	Commune	187.796,41 €	80 %
Total des dépenses	234.745,51 €	Total des ressources	234.745,51 €	100%

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'appel à projets de l'exercice 2025 de la DETR.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LAISNE, après en avoir délibéré,

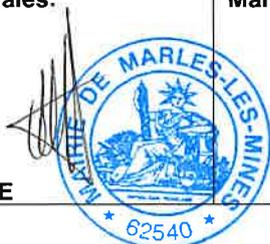
DECIDE de solliciter l'attribution de la subvention DETR comme présenté, et

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 19 mars 2025 a été, le 26 mars 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Karine DERUELLE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 26 mars 2025

Le Maire

Karine DERUELLE